



# BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2017 N°28  
12 JUIN 2017

- Décision du 8 juin 2017 portant délégation de signature relative à l'exécution du marché public relatif à la prestation d'assistance à l'entité de surveillance du contrat de partenariat pour le remplacement des barrages manuels sur l'Aisne et sur la Meuse

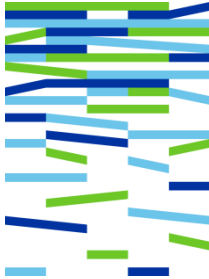
P 2

**Direction territoriale Nord-Est**

*Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.*

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant. Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement, 175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

**Décision portant  
délégation de signature relative  
à l'exécution du marché public relatif à la prestation d'assistance à l'entité  
de surveillance du contrat de partenariat pour le remplacement des  
barrages manuels sur l'Aisne et sur la Meuse**



Le Directeur territorial de VNF,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 3 octobre 2013 portant notamment délégation de pouvoir au directeur général pour prendre toute décision ou signer tout acte ou convention liés à l'exécution du Contrat de partenariat pour le remplacement des barrages manuels sur l'Aisne et sur la Meuse,

Vu la décision du 31 août 2015 portant délégation de pouvoir du directeur général de Voies navigables de France à Monsieur Didier DIEUDONNÉ, directeur territorial Nord-Est, pour la préparation, la signature et l'exécution du marché de prestations d'assistance à l'entité de surveillance (et ses prestations annexes) du contrat de partenariat pour le remplacement des barrages manuels sur l'Aisne et sur la Meuse,

Vu la décision du 10 mai 2017 portant délégation de signature pour le suivi du contrat de partenariat pour le remplacement des barrages manuels sur l'Aisne et sur la Meuse,

**DECIDE**

**Article 1 :**

Délégation est donnée à :

- Monsieur Hervé MARNEFFE, adjoint au responsable de l'arrondissement études et grands travaux,
- et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé MARNEFFE, à Monsieur Pascal SAINTOTTE, chargé de mission PPP au sein de l'arrondissement études et grands travaux,

à l'effet de prendre tous les actes ou décisions d'exécution du marché public relatif à la prestation d'assistance à l'entité de surveillance du contrat de partenariat des barrages de l'Aisne et de la Meuse.

**Article 2 :**

Délégation est donnée à :

- Monsieur Hervé MARNEFFE, adjoint au responsable de l'arrondissement études et grands travaux,
- et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé MARNEFFE, à Monsieur Pascal SAINTOTTE, chargé de mission PPP au sein de l'arrondissement études et grands travaux,

à l'effet de conclure tout marché d'un montant inférieur à 90 000 € correspondant à des prestations annexes au marché public d'assistance à l'entité de surveillance et de prendre tout acte et décision liés à la passation et à l'exécution de ces marchés.

**Article 3 :**

La décision portant délégation de signature du 1er septembre 2016 est abrogée.

**Article 4 :**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

**Didier DIEUDONNÉ**  
Directeur territorial

**SIGNE**